



## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Monique tenue le 17 janvier 2022 à 19h30 à laquelle séance sont présents :

Siège #1 – madame Marthe Tétreault  
Siège #2 – madame Nathalie Chapdelaine  
Siège #3 – madame Marylène Gauthier  
Siège #4 – monsieur Michel Veilleux  
Siège #5 – madame Moïra Trudelle  
Siège #6 – monsieur Gilles Montembeault

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse. Assiste également à la séance, madame Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Il a été statué notamment ce qui suit :

### **AVIS DE MOTION ET DÉPOT**

Avis de motion au règlement # 03-2022 «Règlement de taxation 2022»

Je, soussigné(e), monsieur Michel Veilleux, conseiller(ère), donne avis de motion et dépose le règlement # 03-2022 ayant pour objet la taxation 2022 de la Municipalité de Sainte-Monique, qui a également été présenté lors de la séance. Madame la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

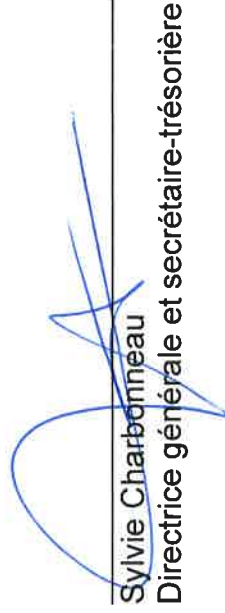
Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Proposé par : monsieur Michel Veilleux

Appuyé par :madame Moïra Trudelle

Adopté à l'unanimité.

Vraie Copie Conforme, ce 18 janvier 2022.

  
Sylvie Charbonneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Monique

## AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Monique adoptera à une prochaine séance du 26 janvier 2022, le projet de règlement # 03-2022 « Règlement concernant la taxation 2022 »;

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 17 janvier 2022;

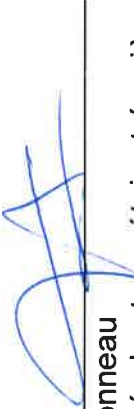
QU'un projet de règlement a été déposé en date du 17 janvier 2022;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau sur rendez-vous;

QU'un avis public a été affiché le **18 janvier 2022**;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Monique, ce **18 janvier 2022**.

  
Sylvie Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Charbonneau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Monique, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le **18 janvier 2022**, entre 16h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 janvier 2022.

  
Sylvie Charbonneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim